

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à 18 H 00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 avril 2022

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian Mmes SPIEGEL Coralie, THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, Mrs FRUCHON Damien, MILLET Emmanuel, LECLAIRE Laurent Mr MORINEAU Christophe, TREMEL Jean-Pierre, PAGES Axel, Mmes BERGER Stéphanie, PICARD Anne, AUGER Nadia

Etaient absents excusés : Mr GOVAERT Gérard (donne pouvoir à Mme THIAUDIERE Patricia), Mr LARDEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr TREMEL Jean-Pierre), Mme PIERRE-ANTIER Nathalie, Mme TESTARD Nathalie

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mr LEDOUX Pierre

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°28/2022

MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'ÉTUDES DE GRAND CHÂTELLERAULT POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Depuis 2010, l'agglomération s'est dotée d'un bureau d'études en matière d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics qu'elle met à disposition de plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences conformément à l'article L5211-4-1III du CGCT. Ainsi, dix-sept communes membres bénéficient des services du bureau d'études en matière d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics. Cette mise à disposition, déjà renouvelée, arrive à échéance au 31 décembre 2021, il convient de la renouveler à nouveau.

Les missions dont peuvent bénéficier les communes dans le cadre de la mise à disposition du bureau d'études sont : « l'assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations de travaux communaux pour la voirie et les espaces publics ».

Ces missions se décomposent en deux volets :

** l'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie et des espaces publics : les missions seront essentiellement d'assistance à l'élaboration du programme pluriannuel, à la passation des contrats de travaux, de direction et d'exécution des contrats de travaux, d'assistance à l'organisation de la réception des travaux ;*

** l'étude et la direction des travaux de modernisation ou de création de la voirie et des espaces publics : ces missions pourront être de conduite d'opération (aide à la définition du programme,...), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment en matière de faisabilité ou de diagnostic) ou de maîtrise d'œuvre, selon les éléments de mission définis par la loi M.O.P. (avant-projet, projet, assistance à la passation des contrats de travaux, préparation de la consultation des entreprises, analyse des offres, mises au point, ... , coordination, études d'exécution ou visa, ...).*

Pour chacune de ces deux missions, une convention spécifique de mise à disposition est à conclure entre les deux collectivités qui s'y entendent.

Il se distingue entre les deux conventions les modalités de prise en charge financière suivantes :

Pour l'assistance à l'entretien et à la réparation de voiries et des espaces publics : un montant par habitant de cotisation fixe variant en fonction de la strate de population. Ce qui correspond, pour information, sur l'année 2022 à :

<i>Strates de population</i>	<i>Base en €/hab</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Population totale* (habitants)</i>	<i>Estimations financières annuelles (€)</i>	<i>Montants annuels en € T.T.C.</i>
<i>Inférieur à 500 hab.</i>	<i>2,50</i>	<i>Angles-sur-L'Anglin Leugny Sossay Leigné-sur-Usseau</i>	<i>361 386 435 468</i>	<i>902,50 965,00 1 087,50 1 170,00</i>	<i>4 125,00</i>
<i>de 500 à 1000 hab</i>	<i>2,30</i>	<i>Usseau Monthoiron</i>	<i>610 670</i>	<i>1 403,00 1 541,00</i>	<i>2 944,00</i>
<i>de 1001 à 1500 hab</i>	<i>2,10</i>	<i>Archigny St Gervais-les-3-Clochers Colombiers</i>	<i>1087 1359 1468</i>	<i>2 282,70 2 853,90 3 082,80</i>	<i>8 219,40</i>
<i>de 1501 à 2000 hab</i>	<i>1,95</i>	<i>La Roche-Posay Cenon-sur-Vienne Ingrandes Availles-en-Châtellerault Senillé St Sauveur</i>	<i>1591 1766 1779 1782 1838</i>	<i>3 102,45 3 443,70 3 469,05 3 474,90 3 584,10</i>	<i>17 074,20</i>
<i>de 2001 à 3500 hab</i>	<i>1,70</i>	<i>Bonneuil-Matours Vouneuil-sur-Vienne Thuré</i>	<i>2178 2295 3009</i>	<i>3 702,60 3 901,50 5 115,30</i>	<i>12 719,40</i>
					<i>45 082,00</i>

(*) : Recensement INSEE de la population au 01-01-22, populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019.

Pour les travaux de modernisation ou de création : un pourcentage sur le montant des travaux T.T.C. estimé en phase avant-projet (AVP), soit 5 % pour toutes les communes ; ou pour les études de faisabilité ou de diagnostic, au temps réel passé sur l'étude (30 € T.T.C. de l'heure).

* * * * *

VU l'article L. 5211-4-1 III, du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), relatif à la mise à disposition des services d'un E.P.C.I. à ses communes membres,

VU les délibérations n°8 et 9 du bureau communautaire de Grand Châtellerault du 25 janvier 2010 relatives à la création du bureau d'études de la communauté d'agglomération,

VU la convention de mise à disposition du service bureau d'études de Grand Châtellerault relative aux études et direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics,

VU la convention de mise à disposition du service bureau d'études de Grand Châtellerault relative à l'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler les conditions de la mise à disposition du bureau d'études au regard des évolutions démographiques des communes membres,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur les conditions de la mise à disposition du bureau d'études de Grand Châtellerault à la commune,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition à la commune du service **bureau d'études** de Grand Châtellerault pour l'année 2022,
- autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées pour les missions d'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics et pour les d'études et direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics,

Délibération n°29/2022

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « GRAND CHATELLERAULT ACHATS »

Par délibération du 22 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est constituée en centrale d'achat et a déterminé les conditions d'adhésion à cette centrale.

Les articles L. 2113-2 et L. 2113-5 du code de la commande publique permettent aux pouvoirs adjudicateurs de se constituer par simple délibération en Centrale d'achat qui permet une gestion simplifiée, plus moderne et plus économique des marchés, par une optimisation plus poussée des ressources, des coûts et des délais, avec une meilleure prise en compte du développement durable, sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault.

La directive 2014/24/UE, et les articles L. 2113-2 et L. 2113-5 du code de la commande publique la définissent comme un acheteur exerçant des activités d'achats centralisées portant sur la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs. Elle passe des marchés et des accords-cadres et en transfère l'exécution à ses adhérents qui en sont responsables.

* * * * *

VU les articles L. 2113-2 à L. 2113-5 du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achats,

VU la délibération n° 16 du 22 novembre 2021 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault relative à la création d'une centrale d'achat,

CONSIDERANT l'utilité d'adhérer à la centrale d'achat et notamment de limiter la constitution de groupements de commandes chronophages,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la centrale d'achat « Grand Châtellerault Achats »
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat et tout document se rapportant à ce dossier.

Remarque :

Christian CHAUMONT propose d'y associer la maintenance sur la gestion de l'électricité à l'Espace Descartes

Délibération n° 30/2022

ACQUISITION TERRAINS PETITES RIVIERES POUR RESERVE FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet pour la commune d'acquérir des terrains sur la zone des Petites Rivières en vue de constituer une réserve foncière proche de l'Espace Descartes. Il convient de prévoir l'acquisition de 15 parcelles pour une surface totale de 12 595 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire évaluer le prix de ces terrains par un expert foncier,
- de proposer l'acquisition des parcelles aux propriétaires proches de l'Espace Descartes,
- de donner priorité au CEN pour les achats de parcelles plus éloignées de l'Espace Descartes,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour faire établir et signer les actes chez Maître TARTE SCP, Notaire à Châtellerault.

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT

Le Maire rappelle au conseil la décision de lancer la rénovation du groupe scolaire. Le cabinet d'architecture Barranger a défini 8 lots. La commission appel d'offre a fait le choix des entreprises les mieux disantes sur chacun de ces lots :

lot 1	Retrait amiante	Amiante déconstruction	21478,70
lot 2	Gros œuvre ravalement	EURL Sébastien VEDIER	29948,78
lot 3	Charpente couverture	SAS MERLOT	35827,50
lot 4	Bardage isolation	SAS MERLOT	87656,70
lot 5	Menuiserie serrurerie	SAS OCIH	78343,40
lot 6	Finition	SARL DELHOUME	23578,20
lot 7	Chauffage ventilation	BERTUCELLI	143941,00
lot 8	Electricité	SPIE	74073,30
Total travaux			494847,58

Géomètre	Abscisse géo conseil	8719,00
Diagnostic amiante		1500,00
Contrôle technique	APAVE contrôle technique	1487,50
Contrôle sécurité	APAVE SPS	1600,00
MOE	Barranger	42653,60
Total maîtrise d'œuvre		55960,10

Soit un coût global de l'opération de 550 807,68€ HT ou 660 969,21 € TTC ; et un plan de financement comme suit :

Plan de financement	Marché	
DETR accordée	66997	
DSIL accordée	111327	
DETR en cours 2ème tranche	98321	
DSIL en cours 2ème tranche	98321	
ETAT	374966	68%
SEV	65679	12%
Total aides	440645	80%
Autofinancement	110162,68	20%
Total	550807,68	

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les choix faits par la commission appel d'offre, ainsi que le plan de financement et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les marchés et les conventions pour le financement de ce projet de rénovation du groupe scolaire.

RENOVATION COMMERCE : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT

Le Maire rappelle au conseil la décision de lancer la rénovation du commerce. Pour l'organisation de la commission appel d'offre le cabinet d'architecture Barranger a défini 8 lots. La commission a fait le choix des entreprises les mieux disantes sur chacun de ces lots.

lot 1	Retrait amiante	Amiante déconstruction	5277,66
lot 2	Gros œuvre ravalement	EURL Sébastien VEDIER	12730,00
lot 3	Charpente couverture	SAS MERLOT	2800,00
lot 4	Bardage isolation	SAS MERLOT	96775,98
lot 5	Menuiserie serrurerie	SAS OCIH	38881,10
lot 6	Finition	SARL DELHOUME	5175,97
lot 7	Chauffage ventilation	BERTUCELLI	65438,41
lot 8	Electricité	SPIE	17217,28
Total travaux			244296,40

Géomètre	Abscisse géo conseil	2577,00
Diagnostic amiante		1500,00
	APAVE contrôle	
Contrôle qualité	technique	1487,50
Contrôle sécurité	APAVE SPS	1200,00
MOE	Barranger	17754,32
Total maîtrise d'œuvre		24518,82

Soit un coût global de l'opération de 268 815.22 € HT ou 322 578.26 € TTC ; et un plan de financement comme suit :

Plan de financement	Marché	
DETR	48516	
DSIL	72774	
ETAT	121290	45%
SEV	67885	25%
Total aides	189175	70%
Auto	82365	30%
Total	268 815.22	

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les choix faits par la commission appel d'offre, ainsi que le plan de financement ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les marchés et conventions pour le financement de ce projet de rénovation du commerce.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des frais de déplacement de Mme POGGI Cathy Adjoint administratif pour se rendre à une réunion des agences postales à Naintré organisée par la Poste.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de déplacement de cet agent qui s'élèvent à la somme de 6.45 €. (Véhicule 5 CV – 10.09 kms Aller/Retour).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de ces frais et charge le Maire de faire les démarches nécessaires à ce règlement.

Demande de subvention MFR Val de Manse

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention de la MFR Val de Manse. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- **Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie et de l'ancienne salle des fêtes,**
Le Conseil municipal est informé qu'avec l'aide de AT86 un appel d'offre a été lancé par les procédures habituelles.
6 cabinets d'architectes ont répondu et 3 ont été présélectionnés sur la base des dossiers reçus.
Ces 3 cabinets d'architectes ont été auditionnés et un d'eux a été retenu sur la base des propositions faites par rapport au cahier des charges présenté.
Le cabinet CORSET-ROCHE sera l'équipe d'architectes qui nous accompagnera sur ces 2 projets.

Sous-traitance de maîtrise d'œuvre pour la mairie et la salle des fêtes :

Dans le cadre de ce marché, le BET SONECO donne en sous-traitance à BET ARCABOIS,

- **Evolution de la facturation des ordures ménagères,**
Une réflexion a été lancée au niveau de l'Agglo pour limiter les effets de l'augmentation des taxes sur le traitement des poubelles noires. Un résumé des réflexions en cours au niveau de la CAGC est présenté aux conseillers municipaux. Des décisions doivent être prises d'ici la fin de l'année 2022.

- **Implantation de haies sur les chemins communaux,**

Mr Huyart, le stagiaire qui a travaillé sur le sujet avec l'aide de Axel PAGES son maître de stage, présente l'état de ses travaux sur le chemin des Pérolles. Les élèves de l'école communale vont être associés à ce projet au cours de la 2^{ème} phase de son stage en juin prochain.

- **Mise en place d'une terrasse au restaurant l'Ouvrière,**

Monsieur DUMONT nous sollicite pour installer une terrasse sur l'espace public devant son restaurant. Le Conseil municipal donne son accord de principe sur cette demande et charge la commission voirie-urbanisme de définir plus précisément les conditions de cette installation et l'incidence sur la circulation sur la place communale.

- **Intervention des adjoints,**

Christian CHAUMONT :

- Confirme que la commune a été retenue par l'Agglo pour un bistrot ginguette le jeudi 11 août 2022 en partenariat avec l'Ouvrière,
- Une randonnée pédestre sera organisée le mercredi 10 août dans le cadre de « l'été châteleraudais »,

Coralie SPIEGEL :

- Une rencontre a eu lieu avec Cyril Cibert, maire de Chenevelles, pour échanger sur leur expérience sur la mise en place d'un Conseil des jeunes,
- La prochaine commission jeunes se tiendra le 17 mai,

Patricia THIAUDIERE :

- La réunion sur la formation numérique est confirmée pour le mardi 26 avril à 18H30,

Pierre LEDOUX :

- Circulation rue des Varennes : réunion avec les riverains le jeudi 28 avril à 18 H,
- Cimetière : un ventail a été arraché par le vent. L'assurance a été sollicitée,
- Maison de l'église : les huisseries ont été changées,

Bernard BIET :

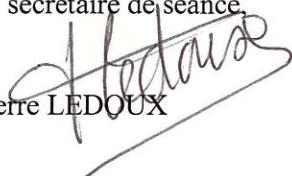
- Syndicat énergies Vienne : une réunion est prévue le 10 mai pour la signature des conventions pour l'octroi des aides sur les projets de l'école et du commerce,
- Ages et Vie : le dossier n'a toujours pas été reçu, mais on a eu confirmation que rien ne bloque, si ce n'est en raison de la charge de travail de leur bureau d'étude.

Fin de séance : 20H00

Prochain Conseil municipal le 16 mai 2022.

Le secrétaire de séance,

Pierre LEDOUX



Le Maire,

Bernard BIET

